

**Préavis municipal n° 79 relatif à  
l'octroi d'un crédit pour le  
remplacement de la conduite  
d'eau sous pression au lieu-dit  
« En Vertelin » sur le tronçon  
compris entre la route de Nyon et  
la route des Avouillons.**

**Date proposée pour la séance de la commission:**

- Jeudi 19 février 2015 à 19h30  
Collège de Mauverney B : Salle de couture (3<sup>ème</sup> étage)

**Municipal responsable: M. Olivier Fargeon**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

La venue prochaine dans la zone industrielle des Avouillons d'un centre de traitement des données, grand consommateur d'électricité, a poussé la société électrique intercommunale de la Côte (ci-après SEIC) à renforcer ses infrastructures. A cet effet, un nouveau poste de transformation électrique a d'ores et déjà été mis en service à la route de Nyon.

Afin de relier de façon optimale cette nouvelle installation au réseau de distribution présent dans le quartier des Avouillons et notamment au « data center » en construction, une nouvelle ligne électrique enterrée franchissant les voies ferrées doit encore être aménagée entre la route de Nyon et la route des Avouillons. La réalisation de cette dernière devrait vraisemblablement se dérouler durant le premier semestre de l'année 2015.

Préalablement à la réalisation de ces travaux, la SEIC a sollicité les différents services de distribution souterrains afin de connaître leurs éventuelles intentions en vue de profiter de ce chantier pour entreprendre en parallèle des travaux complémentaires sur leurs équipements respectifs.

Conformément aux plans de gestion de nos différentes infrastructures communales, seule une conduite d'approvisionnement en eau potable mérite d'être considérée dans le cadre de cette requête. En effet, ni le plan général d'évacuation des eaux, ni le plan quinquennal d'entretien du réseau routier ne préconisent des interventions importantes à court terme au droit du secteur considéré.

De leur côté, les Services industriels de la ville de Lausanne ont également manifesté leur intérêt pour s'associer à ce projet. En effet, afin d'étendre leur réseau d'approvisionnement en gaz, ces derniers ont souhaité étudier la mise en place d'une nouvelle conduite assurant la liaison entre la route de Nyon et les voies ferrées, y compris le franchissement de ces dernières.

### **Réseau communal de distribution d'eau**

Comme évoqué ci-dessus, les infrastructures communales d'approvisionnement en eau potable sises à proximité des travaux entrepris par la SEIC comprennent uniquement une canalisation reliant la route de Nyon à la route des Avouillons en franchissant les voies ferrées.

Aménagée initialement par la commune de Duillier, cette canalisation a été cédée en 2000 à la ville de Gland, qui depuis lors en assure l'exploitation et l'entretien. La date de construction de cette infrastructure n'est pas connue avec exactitude. Toutefois, ses caractéristiques indiquent un âge respectable (~75 ans). D'un diamètre de 165 mm, cette conduite en fonte n'a jusqu'à présent pas fait l'objet d'interventions récurrentes qui seraient susceptibles d'indiquer un vieillissement prématuré. Toutefois, au vu de son âge, la rénovation de cette infrastructure devra dans tous les cas être planifiée à court ou moyen terme.

### **Plan directeur de la distribution de l'eau**

Approuvé par le canton en 2001, le plan directeur de la distribution de l'eau préconise un renforcement de la capacité hydraulique offerte par les infrastructures existantes dans le périmètre de la Ballastière.

Parmi les mesures recensées, il est notamment proposé d'augmenter le diamètre de la conduite susmentionnée. Ainsi, non seulement le fonctionnement du réseau de distribution sera garanti de façon optimale mais cela permettra également d'assurer les besoins croissants

en eau potable de ce périmètre qui est amené à se développer de manière importante durant ces prochaines décennies.

### **Relocalisation partielle de la Ballastière**

En parallèle, les travaux inhérents à la relocalisation partielle de la Ballastière, notamment la mise en conformité de la desserte communale longeant au sud-ouest la parcelle n°436 sise à proximité, paraissent également légitimer le renouvellement de certains équipements comme par exemple la conduite d'eau dont il est question dans le présent préavis.

Comme évoqué précédemment dans le préavis n°47 relatif aux accès ferroviaire et routier de la parcelle n°436, l'aménagement des activités de SADEC SA, SOTRIDEDEC SA et CERMIX SA sur le bien-fonds précité rendra nécessaire la mise en conformité de la chaussée accédant à ces nouvelles activités.

En effet, la desserte routière existante au sud-ouest la parcelle n°436 n'est pas dimensionnée pour le passage quotidien des poids lourds inhérents aux activités de SADEC SA et SOTRIDEDEC SA. Dès lors, ayant à l'esprit le réaménagement complet de cette artère avec la probable réalisation de nouveaux collecteurs, il paraît plus que judicieux de procéder également au remplacement de la conduite d'eau existante dans cette emprise.

### **Remplacement de la conduite d'eau potable**

Au vu de ce qui précède, il est proposé de profiter de l'opportunité offerte par les travaux entrepris par la SEIC et le Service du gaz pour remplacer la conduite d'approvisionnement en eau potable non seulement en travers des voies CFF mais également jusqu'à la route de Nyon.

Ainsi, nous pourrions bénéficier de certaines synergies. Le financement des mesures spécifiques inhérentes à la proximité des voies ferrées pourra être réparti entre les différents partenaires et réduire les coûts à la charge de chacun. D'autre part, le tracé de la nouvelle conduite de gaz étant similaire à celui de la canalisation d'eau potable, à nouveau des économies pourront être trouvées en réalisant par exemple une fouille commune aux deux services.

Pour terminer, en remplaçant la conduite d'eau sous-pression dans l'emprise de la desserte routière longeant la parcelle n°436, nous nous prémunissons vis-à-vis d'éventuelles interventions que la canalisation existante pourrait prochainement nécessiter du fait de son vieillissement. Ce dernier point serait d'autant plus fâcheux, qu'en altérant son revêtement, cela porterait préjudice à l'état de la chaussée qui sera prochainement réfectionnée.

### **Descriptif du projet**

Le projet comprend, en lieu et place de la canalisation existante, la pose d'une nouvelle conduite en polyéthylène de diamètre DN 225 mm sur une longueur de 260 mètres, dont l'intégralité se réalisera en fouille commune avec le Service du gaz. En parallèle, il sera également procédé au remplacement des vannes permettant l'exploitation et la maintenance de ces équipements.

Ne pouvant se dérouler de manière conventionnelle, le passage sous les voies ferrées se réalisera par le biais d'un forage dirigé comprenant la mise en place, à une profondeur de 5 mètres, d'une gaine indépendante pour la nouvelle conduite d'eau potable. Toutefois, les installations de chantier et les mesures préparatoires inhérentes à ces travaux seront communes avec celles du service du gaz qui procédera de même en parallèle.

Les interventions sises à proximité des voies CFF seront coordonnées avec le micro-tunnelier adjacent entrepris par la SEIC pour le passage des tubes électriques. Ainsi, comme évoqué

plus haut, la prise en charge financière des mesures spécifiques, comme la sécurisation et le suivi géométrique des voies CFF ou encore le ralentissement des trains, sera répartie entre chaque protagoniste.

### **Coût des travaux**

Basé sur les soumissions rentrées et les devis d'entreprise, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

Travaux de génie civil	65'000.00
Travaux de l'appareilleur sanitaire	41'000.00
Forage dirigé	42'000.00
Honoraires de l'ingénieur civil	26'500.00
Suivi géométrique des voies CFF	5'100.00
Suivi des travaux par les CFF	5'000.00
Ralentissement des trains	5'000.00
Honoraires du géomètre	4'000.00
Frais de reproduction, copies	1'000.00
Divers et imprévus (env. 5 %)	10'000.00
<b>Montant total HT</b>	<b>204'600.00</b>
T.V.A. 8,0 % arrondi à	16'400.00
<b>Montant total TTC</b>	<b>221'000.00</b>

L'Etablissement cantonal d'assurances devrait subventionner partiellement ces travaux sur la base du nouveau règlement sur la participation aux frais de prévention contre l'incendie et les éléments naturels en vigueur.

## **Financement**

Nous sollicitons, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 221'000 aux conditions les plus favorables. Ce montant sera par la suite réduit des subventions.

## **Amortissement**

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.75%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 11'237 francs (intérêts : 3'867 francs et amortissements : 7'370 francs).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le conseil communal.

En outre, s'agissant de travaux concernant le réseau d'eau potable, nous rappelons que ces derniers seront honorés par le biais du compte affecté du service des eaux dont le financement est actuellement assuré par le biais des recettes actuelles effectives.

Pour terminer, il est utile de rappeler que cet objet ne figurait pas dans les projets prioritaires du plan des investissements. Toutefois, au vu du bénéfice que les finances communales pourraient retirer des synergies susmentionnées, la municipalité a estimé qu'il était judicieux d'entreprendre ces travaux.

## **Conclusion**

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL**

- |             |  |
|-------------|--|
| vu          | - le préavis municipal n° 79 relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression au lieu-dit « En Vertelin » sur le tronçon compris entre la route de Nyon et la route des Avouillons ; |
| ouï         | - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;  |
| ouï         | - le rapport de la commission des finances ;   |
| considérant | - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;  |
| d é c i d e |  |
| I.          | - d'accorder le crédit de CHF 221'000 et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;  |
| II.         | - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 221'000 ;  |

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegny



D. Gaiani

Annexes: Plan synoptique du tronçon réfectionné  
Tableau du plafond d'endettement

